

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le 19 septembre 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Est absent M. Jean-Sébastien Allard, conseiller.

Assiste également M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim.

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h, M. Émile Hudon, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

266-09-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Réfection voirie – Adjudication contrat voirie – rang Belle-Rivière et chemin du Ranch
- 4- Requalification de l'Église Saint-Antoine – Adjudication du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie
- 5- Affaires nouvelles
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

3 RÉFECTION VOIRIE – ADJUDICATION CONTRAT VOIRIE – RANG BELLE-RIVIÈRE ET DU CHEMIN DU RANCH

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a procédé à un appel d'offres le 29 août 2022 concernant les travaux de voirie du rang Belle-rivière et du chemin du Ranch ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée à l'édifice municipal, le 14 septembre 2022, à 10 h;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission, comme suit :

- Construction Rock Dufour inc. 267 295.60 \$ taxes incluses
- Inter-Cité Construction ltée 268 276.92 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

267-09-22

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, suite aux recommandations de la MRC de Lac-Saint-Jean, soit à l'entreprise Construction Rock Dufour inc. pour la somme de 267 295.60 \$ taxes incluses.

4 REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE – ADJUDICATION DU CONTRAT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé et préparé les appels d'offres pour des services professionnels en architecture et en ingénierie sur invitation pour la requalification de l'Église Saint-Antoine ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée à l'édifice municipal, le 19 septembre 2022 à 11 h ;

ATTENDU QU'UNE seule soumission a été déposée, soit de la firme EPA, ARCHITECTURE ;

ATTENDU la recommandation de la MRC de Lac-Saint-Jean d'accorder le mandat en architecture à la firme EPA ARCHITECTURE ;

268-09-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le mandat à la firme EPA ARCHITECTURE, suite aux recommandations de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la somme de 95 000 \$ taxes en sus.

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé et préparé les appels d'offres pour des services professionnels en ingénierie sur invitation pour la requalification de l'Église Saint-Antoine ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée à l'édifice municipal, le 19 septembre 2022 à 11 h ;

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté un règlement pour augmenter le seuil le 7 octobre prochain à 121 200\$, nous allons prendre l'information afin que nous puissions regarder la possibilité d'accorder ledit contrat au plus bas soumissionnaire.

5 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent à cette séance d'ajournement.

7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 16, M. André Gagnon propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim